

de Duncan Macpherson qui paraît dans la *Star* de Toronto de ce soir. S'ils le font, ils quitteront probablement cette enceinte avec un air amusé, qu'ont déjà pris les députés siégeant de l'autre côté de la Chambre.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, au nom du parti du Crédit social, je voudrais offrir l'expression de notre bonne volonté à tous les membres du personnel, à tous les membres du Parlement représentant leur circonscription électorale, de même qu'à toutes les personnes qu'ils représentent. En ce moment, je me souviens des paroles qu'un délégué des Samoa occidentales prononçait à la conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth, qui a été tenue à la Jamaïque. Il a dit que son pays avait une coutume et qu'il éprouvait le besoin de la suivre; c'est, tout d'abord, de remercier notre Divin Père de ses bontés. J'évoque cela, simplement pour nous rappeler qu'au milieu de tous les festins, de la joie et de la galeté des fêtes, il serait bon de nous rappeler le but réel et le sens de la saison actuelle, qui est de nous rappeler la bonté de Dieu. Donc, comme je le disais, nous voulons exprimer nos meilleurs vœux à tous ceux qui nous ont servis et qui nous servent si bien en cette enceinte, ainsi qu'à chacun des membres du Parlement et à tous les Canadiens.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, comme je suis actuellement le seul député canadien-français à occuper les banquettes de l'opposition, je me demande si je ne pourrais pas offrir, au nom de tous les députés du Québec, mes meilleurs vœux à tous les députés. J'aimerais aussi adresser ces vœux à la présidence et à tous ceux qui ont occupé le fauteuil depuis le début de la présente session. Ils ont abattu, à mon sens, une besogne énorme, car on leur a imposé une lourde tâche. Nous avons pu souvent différer d'opinion au cours des débats et l'on a parfois porté des accusations contre certaines personnes du Québec, mais je puis dire une chose, c'est qu'à ce moment-ci de l'année, nous aimerions tous oublier nos divisions, pour que nous puissions nous souhaiter mutuellement un joyeux Noël et une heureuse année.

(Texte)

Je voudrais ajouter que les Canadiens français, à la Chambre, ont certainement apprécié jusqu'à un certain point la façon dont les débats ont eu lieu en cette enceinte, au cours de l'année. Nous apprécions les gains et les progrès réalisés, non seulement pour l'élément canadien-français mais pour l'élément canadien-anglais, bref pour tous les Canadiens de notre pays.

Je ne puis, en terminant, qu'exprimer le désir et le souhait que l'année 1965 qui nous verra tous, je l'espère, réunis au début de février, apportera encore plus de progrès et moins de discussions de nature à susciter la division.

Mes meilleurs vœux à tous et chacun au nom de tous mes collègues de langue française de l'opposition.

(Traduction)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE NOËL

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demanderais le consentement unanime pour présenter la motion officielle d'ajournement. Je propose, appuyé par le solliciteur général (M. MacNaught):

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'au 16 février 1965, à deux heures et demie de l'après-midi, à condition toujours que, si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que l'intérêt public exige que la Chambre se réunisse à une date plus hâtive au cours de l'ajournement, M. l'Orateur puisse donner avis qu'il est convaincu de la chose; la Chambre se réunira alors au moment annoncé par semblable avis et exécutera ses travaux tout comme si elle s'était ajournée jusqu'à ce moment-là.

Au cas où M. l'Orateur serait incapable d'agir pour cause de maladie ou autre, l'Orateur suppléant agira à sa place aux fins du présent ordre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes, bien entendu, prêts à appuyer cette motion, et je ne veux nullement distraire des choses qui ont été dites dans l'esprit de la saison qui est sur le point de commencer. Néanmoins, avant que cette motion ne soit mise aux voix, je dois exprimer notre désapprobation de ce que la session actuelle soit ajournée avant que nous ayons mené à bonne fin une mesure législative de très grande importance. Le gouvernement, bien entendu, sait à quoi je songe parce que nous en avons parlé au début de l'après-midi. J'entends, évidemment, le code des normes de travail du Canada.

Je tiens à rappeler au gouvernement qu'à l'ouverture de la session, il y a dix mois aujourd'hui, le projet de code du travail était un point important du discours du trône. Deux jours plus tard, le 20 février, le premier ministre annonçait à la Chambre l'ordre de priorité des sujets que le gouvernement étudierait au cours de la session.

Il est intéressant de signaler quels étaient les trois premiers articles sur la liste de priorité. Le premier était le régime de pensions du Canada, le deuxième la mesure con-